

<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>oo oo oo oo oo oo oo</p> <p>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</p> <p>oo oo oo oo oo oo oo</p> <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p> <p>oo oo oo oo oo oo oo</p> <p>SEANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2022</p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 47 Ont participé au vote : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 24 novembre 22</p>	<p>L'an deux mille VINGT DEUX et le PREMIER DECEMBRE, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</p>
<p>Objet :</p> <p>Dossier FEDER OTI</p> <p>Stratégie numérique de la destination Canigó</p> <p>N° d'Ordre : 353-22</p>	<p>ASSISTAIENT A LA SEANCE : Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSC, Olivier CHAUVEAU, Patrick MARCEL, Johanna MESSAGER, Roger PAILLES, Marie-Edith PERAL, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT, Chantal CALVET, Jean-Pierre VILLELONGUE, Guy CASSOLY, Jean-Luc BLAISE, Anne-Marie CANAL, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Corinne DE MOZAS, Agnès ANCEAU-MORER, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET, David MONTAGNE, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, Françoise ELLIOTT, Jean MAURY, Olivier GRAVAS, Jean-Louis SALIES, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, Henri GUITART, Christine HIERREZUELO, Pierre SERRA, René DRAGUE, Marie-France MARTIN, Bruno GUERIN.</p> <p>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT, Philippe DORANDEU était représenté par Michel PLANAS,</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Josette PUJOL a donné procuration à Gérard QUES, Daniel ASPE a donné procuration à Patrick MARCEL, Jean-François LABORDE a donné procuration à Jean-Luc BLAISE, Anne LAUBIES a donné procuration à Guy CASSOLY, Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Anne-Marie CANAL, Guy PEIX a donné procuration à Géraldine BOUVIER, Laurent CHARCOS a donné procuration à Nathalie CORNET Claire LAMY a donné procuration à Bernard LAMBERT, Christelle LAPASSET a donné procuration à Jean MAURY, Thierry BEGUE a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Raphaël VIGIER a donné procuration à Henri GUITART.</p> <p>ABSENTS EXCUSES : Sébastien NENS, Patrice ARRO, Yaël DELVIGNE, André ARGILES, Jean CASTEX, Jean-Christophe JANER, André JOSSE, Jean-Marie MAYDAT, Guy BOBE, Alain ESTELA, Nicole BEAUX, Patrick LECROQ, Robert JASSEREAU.</p>
<p>Secrétaire de Séance : Stéphane GILMANT</p>	

Le Président,

FAIT PART au conseil que l'Office de Tourisme Intercommunal souhaite développer un projet numérique permettant la transformation digitale du Conseiller en Séjour en proposant au touriste (visiteur et internaute) un outil d'internet de séjour, également disponible pour les professionnels du tourisme et accompagner les propriétaires de locations saisonnières sur les enjeux de marketing stratégique.

Le projet comporte 2 volets distincts :

1. Pour le visiteur
2. Pour le professionnel

VOLET 1 : Internet de séjour et site Web

Phase 1 : Mise en place d'une **AMO** (accompagnement communication/marketing) + **création de contenus** (photos et vidéos) en adéquation avec **notre nouveau positionnement « tourisme durable et responsable »**

Temps estimé : 4-6 mois

Phase 2 : création du **Roadbook** (outil d'internet de séjour) : identification des demandes récurrentes et des clientèles types, création de listes de recherches et du rédactionnel dans des pages de contenus

Temps estimé : 4-6 mois

Phase 3 : Parallèlement, réécriture de l'ensemble des contenus du site web. Ce dernier, complètement compatible avec l'outil d'internet de séjour, permettra de coller au plus juste à notre nouveau positionnement marketing (AMO de la phase 1) et aux différents scénarii identifiés en phase 2, afin de déclencher la décision d'achat et de consommation dans le territoire.

Temps estimé : 4-6 mois

Phase 4 : Déploiement dans les 4 antennes de l'OTI, formation du personnel et présentation à l'ensemble des professionnels du territoire + démarchage / démonstration / formation aux pros pour mise à disposition de l'outil d'internet de séjour

Temps estimé : 4-6 mois

VOLET 2 : Outils de diagnostic pour les loueurs en meublés

Phase 1 : Création d'outils d'autodiag pour les propriétaires de locations afin de travailler sur les enjeux de marketing stratégique et de marketing opérationnels, et d'éviter la fracture numérique.

Temps estimé : 2-3 mois

Phase 2 : Déploiement de ces outils à nos professionnels, évaluation de leurs compétences théoriques

Temps estimé : 4-6 mois

Phase 3 : Debriefing des résultats et confrontation avec la réalité de l'entreprise + accompagnement

Temps estimé : 4-6 mois

Le projet numérique porte sur la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024.

DONNE LECTURE du plan de financement, le projet s'élève à un montant TTC de 146 292.55 € comprenant :

- des dépenses externes (Internet de séjour, site web, achat de matériel) dont le montant s'élève à hauteur de 90 406.80 € TTC et des frais de personnel à hauteur de 55 885.75 €,
- Un financement reposant sur :
 - o un fléchage de la subvention de la communauté de communes de 10 % soit 14 629.26 €,
 - o une subvention FEDER de 58.31 % sur le TTC (soit 65 % sur le HT) soit 85 296.09 €
 - o 31.69 % d'autofinancement, soit 46 367.21 €.

PROPOSE au Conseil d'autoriser l'Office de Tourisme Intercommunal à flécher la subvention intercommunale versée à l'Office de Tourisme Intercommunal au titre de contrepartie nationale, comme exposé ci-dessus.

DEMANDE à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité,

AUTORISE l'Office de Tourisme Intercommunal à flécher la subvention intercommunale versée à l'Office de Tourisme Intercommunal au titre de contrepartie nationale, comme exposé par le Président.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 15 décembre 2022

Pour extrait, certifié conforme,

Le Président,

Jean-Louis JALLAT.

